

Royaume, les Parlemens de Douay & de Rouën font jusqu'à présent les seuls que l'on nomme qui ayent enregistré cette Declaration. Cette affaire n'est pas passé sans difficulté dans ce dernier, & plusieurs particuliers qui ont intérêt à traverser ces enregistrements, ont protesté contre celui-ci dans les formes.

On écrit du premier Novembre de Paris que le Cardinal de Noailles y étoit revenu dès le 24 du mois précédent; que la Cour le pressoit toujours vivement pour qu'il rendît son Mandement public, mais que S. E. y étoit moins disposée que jamais, sur ce que la Cour de Rome ne paroïssoit pas approuver son Corps de Doctrine, & que le Parlement refusoit toujours d'enregistrer la Declaration. On croit que la Cour prend des mesures sages pour parvenir à ses fins, & que cette affaire fera dans peu éclat.

XI Il a paru un Mandement de Mr. l'E-vêque d'Auxerre pour demander à Dieu de faire cesser les calamitez publiques, & de détourner le redoutable flau de la peste qui menace les Provinces de France. Voici un Extrait des endroits les plus touchans & les plus propres à marquer ce qui peut avoir attiré sur ce malheureux Royaume la colere du Seigneur.

Mandement de l'Eveque d'Auxerre. **L**E feu, dit-il, a réduit en cendres des Villes & des Villages presque entiers de ce Diocese; le Ciel prenant en main la cause de Dieu vous a privé des fruits de vos travaux; les orages & les grêles ont ravagé une partie de vos Vignes & de vos Campagnes; & ceux d'entre